



Lugos, le 06 mars 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 27 FEVRIER 2026

-Délibération n°2026/02/01 examinée le 27 février 2026 –Budget : Reprise anticipée de résultats de l'exercice 2025 et prévision d'affectation sur l'exercice 2026 - Approuvée à l'unanimité

-Délibération n°2026/02/02 examinée le 27 février 2026 – Vote du budget primitif 2026 - Approuvée à l'unanimité

-Délibération n°2026/02/03 examinée le 27 février 2026 – Déclarations d'intention d'aliéner - Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION n° 2026/02/01

COMMUNE DE LUGOS

Le vingt-sept février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'école en salle d'accueil périscolaire, sous la Présidence d'Emmanuelle TOSTAIN, maire.

Date convocation
23/02/2026

PRESENTS : Mme TOSTAIN, Mme DUFAURE-MARTIN, M. VERFAILLIE, Mme VALLIER, M. BERGEZ-CASALOU, M. PEYROUTET, Mme LAURIOUX, Mme VANDENBUSSCHE.

Nombre de conseillers
 En exercice : 12
 Présents : 8
 Votants : 11

ABSENTS : M. BEN HASSEN (pouvoir à M. VERFAILLIE), M. DUCHEMIN, M. MARTIN (pouvoir à Mme DUFAURE-MARTIN), Mme PICQ (pouvoir à Mme VALLIER).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BERGEZ-CASALOU.

OBJET : Budget : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 et prévision d'affectation sur l'exercice 2026.

Mme le Maire rappelle que l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du CFU ; En cas de reprise du résultat avant le vote du CFU, on parle de reprise anticipée du résultat. Ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. L'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote du Compte Financier Unique.

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif 2026 avec la reprise anticipée du résultat 2025 suivant le résultat de clôture présenté ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section de fonctionnement	Résultats 2025	1 043 927.77 €	1 077 163.49 €	33 235.72 €
	Résultat antérieur reporté	-	738 246.11 €	738 246.11 €
	Résultat à affecter			771 481.83 €

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section d'investissement	Résultats 2025	624 228.65 €	245 280.89 €	-378 947.76 €
	Résultat antérieur reporté	-	542 967.46 €	542 967.46 €
	Résultat à affecter			164 019.70 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser au 31/12/2025	Investissement	1 038 875 €	138 358.69 €	-900 516.31 €

Reprise anticipée	Affectation à l'investissement (compte 1068)	482 974.35 €
	Report en investissement au 001	164 019.70 €
	Report en fonctionnement au 002	288 507.48 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,
 De reprendre par anticipation le résultat de clôture 2025 et d'affecter ce résultat au budget 2026.

Fait et délibéré le 27 février 2026
Pour copie conforme,

Le Maire,
Emmanuelle TOSTAIN



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BERGEZ-CASALOU



Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 033-213302607-20260227-20260202REPRISE-DE

DELIBERATION n° 2026/02/02

COMMUNE DE LUGOS

Le vingt-sept février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'école en salle d'accueil périscolaire, sous la Présidence d'Emmanuelle TOSTAIN, maire.

Date convocation
23/02/2026

PRESENTS : Mme TOSTAIN, Mme DUFAURE-MARTIN, M. VERFAILLIE, Mme VALLIER, M. BERGEZ-CASALOU, M. PEYROUTET, Mme LAURIOUX, Mme VANDENBUSSCHE.

Nombre de conseillers
 En exercice : 12
 Présents : 8
 Votants : 11

ABSENTS : M. BEN HASSEN (pouvoir à M. VERFAILLIE), M. DUCHEMIN, M. MARTIN (pouvoir à Mme DUFAURE-MARTIN), Mme PICQ (pouvoir à Mme VALLIER).

SECRETARE DE SEANCE : M. BERGEZ-CASALOU.

OBJET : Vote du budget primitif 2026

Le projet de budget primitif de l'exercice 2026 est présenté à l'assemblée.

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 161 619.60 €. En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 388 952.74 €.

Le budget détaillé est présenté à l'assemblée et est soumis au vote par chapitre :

Section de fonctionnement			
Chapitres budgétaires	Dépenses	Chapitres budgétaires	Recettes
011- Charges à caractère général	599 260 €	013- Atténuation de charges	1 000 €
012- Charges de personnel	442 200 €	70- Produit des services, domaine	135 532 €
014-Atténuation de produits	300 €	73- Impôts et taxes	75 000 €
65- Autre charges de gestion courante	99 250 €	731- Fiscalité locale	285 200 €
66- Charges financières	20 000 €	74- Dotations et participations	276 255 €
67- Charges exceptionnelles	500 €	75- Autres produits de gestion courante	85 000 €
68- Dotation provisions	109.60 €	77- Produits exceptionnels	100 €
		78- Reprise sur provisions	25.12 €
		042-Op d'ordre	15 000 €
		002- Excédent de fonctionnement reporté	288 507,48 €
Total dépenses	1 161 619.60 €	Total recettes	1 161 619.60 €
Section d'investissement			
Chapitres budgétaires	Dépenses	Chapitres budgétaires	Recettes
16- Emprunts et dettes assimilées	2 500 €	10- Dotations, fonds divers et réserves	515 274.35 €
20- Immobilisations incorporelles	12 000 €	13- Subventions d'investissement	209 658,69 €
204-	1 371.64 €		
21- Immobilisations corporelles	365 081.10 €	16- Emprunts et dettes assimilés	500 000 €

23- Immobilisations en cours	993 000 €		
040- Op. d'ordre	15 000 €	001- Excédent reporté	164 019.70 €
Total dépenses	1 388 952.74 €	Total recettes	1 388 952.74 €

Après avoir entendu la présentation du budget, le conseil municipal est invité à approuver ce dernier.

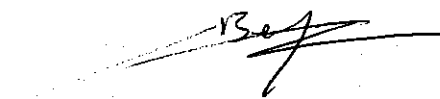
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget 2026 de la commune.

Fait et délibéré le 27 février 2026
Pour copie conforme,

Le Maire,
Emmanuelle TOSTAIN




Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BERGEZ-CASALOU



Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 033-213302607-20260227-20260202BP2026-DE

DELIBERATION n° 2026/02/03

COMMUNE DE LUGOS

Le vingt-sept février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'école en salle d'accueil périscolaire, sous la Présidence d'Emmanuelle TOSTAIN, maire.

Date convocation
23/02/2026

PRESENTS : Mme TOSTAIN, Mme DUFAURE-MARTIN, M. VERFAILLIE, Mme VALLIER, M. BERGEZ-CASALOU, M. PEYROUTET, Mme LAURIOUX, Mme VANDENBUSSCHE.

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 11

ABSENTS : M. BEN HASSEN (pouvoir à M. VERFAILLIE), M. DUCHEMIN, M. MARTIN (pouvoir à Mme DUFAURE-MARTIN), Mme PICQ (pouvoir à Mme VALLIER).

SECRETARE DE SEANCE : M. BERGEZ-CASALOU.

OBJET : Déclarations d'Intention d'Aliéner

Vu l'approbation du PLUiH,

Considérant que la CDC du Val de l'Eyre a délégué aux cinq communes le droit de préemption dans toutes les zones urbaines à l'exception de la zone urbaine à vocation d'activités économiques dominantes,

Considérant les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues :

- IA 033 260 25 K0029 : Immeuble bâti sur terrain propre de 911 m², issu du détachement du lot B, cadastré B2045p B2059p, 9 route des Vireries.
- IA 033 260 26 K0001 : Immeuble non bâti de 849 m² (issu de la division 1 rue de l'Eglise), cadastré B2579 B2580, 5 rue de l'Eglise.
- IA 033 260 26 K0002 : Immeuble bâti sur terrain de 4360 m², cadastré B2182 B2183, 45 route de Casaque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens désignés ci-dessus.

Fait et délibéré le 27 février 2026

Pour copie conforme,

Le Maire,
Emmanuelle TOSTAIN

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BERGEZ-CASALOU

